
Monsieur Sébastien CWIKLINSKI – DSC CFDT
Monsieur Adrien PETTRE – DSC CGT
Madame Hélène MARTIN – DSC FO

Vélizy, le 30 novembre 2020

Objet : Dénonciation de l'accord Prévoyance des non-cadres du 14 décembre 2017
Par courrier recommandé avec accusé réception

Chers Délégués Syndicaux Centraux,

Conformément aux dispositions de l'article 8.3 de l'accord collectif de révision de la prévoyance des salariés non-cadres relatif aux garanties collectives obligatoires incapacité – invalidité – décès, nous vous informons que nous procédons, par la présente, à la dénonciation de cet accord.

En application de cette clause, le préavis fixé étant d'un mois, la dénonciation prendra effet le 31 décembre 2020.

Cette dénonciation mettant en cause l'accord, vous recevrez, dans les prochains jours, une convocation pour une nouvelle réunion de négociation sur ce sujet ; réunion prévue le 14 décembre 2020.

Cette réunion sera l'occasion de vous exposer la situation à date et vous faire part des thèmes que nous souhaitons voir évoluer.

Nous vous prions d'agréer, Chers Délégués Syndicaux Centraux, l'expression de notre considération distinguée.

David KOGINSKY
Responsable des Affaires Sociales

